

RÉUNION DU BUREAU DELIBERATIF

Lundi 13 janvier 2020 à 18h30

PROCES-VERBAL

Etaient présents :

Marcel Augier, Marie-France Beroud, Jean-Yves Boire, Romain Bost, Raymonde Brette, Jean-Luc Chervin, Jean-Louis Desbenoit, Pierre Devedeux, Georges Dru, Daniel Fréchet, Jean-Jacques Ladet, Jean-Louis Lagarde, Christian Laurent, Farid Medjani, Yves Nicolin, Gilles Passot, Philippe Perron, Jade Petit, Stéphane Raphaël, Jean-Luc Reynaud, Clotilde Robin, Alain Rossetti, Bernard Sainrat, Bernard Thivend.

Etaient absents :

Absents	Pouvoir donné à	Aucun pouvoir
Dominique Bruyère	Yves Nicolin	
Maryvonne Loughraïeb	Clotilde Robin	

Secrétaire désigné pour la durée de la séance : Clotilde Robin

PROCES-VERBAL

Approbation du procès-verbal du bureau communautaire délibératif du 6 janvier 2020.

Le procès-verbal du bureau communautaire délibératif du 6 janvier 2020 n'appelle aucune observation particulière.

1. RESSOURCES HUMAINES

1.1. Mandats spéciaux.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de Roannais Agglomération ;

Vu le décret n°2006-781 du 03 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais de déplacements et de missions des agents – détermination du taux de base ;

Vu l'article 2123-18 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), relatif aux remboursements de frais liés à l'exécution de mandats spéciaux ;

Vu les articles R.2123-22-1 et R.2123-22-2 du CGCT relatifs au remboursement des frais liés à l'exercice d'un mandat spécial et au remboursement des frais de transport et de séjour ;

Vu la délibération du bureau communautaire du 23 septembre 2013, se rapportant aux remboursements des frais de déplacements et de missions des agents – détermination des taux de base ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au bureau communautaire pour approuver le remboursement des frais de missions des membres du conseil communautaire, correspondant à l'article L2123-18 du CGCT ;

Considérant les déplacements qu'ont déjà effectués, ou que vont effectuer, à titre exceptionnel, dans l'intérêt de la communauté d'agglomération, les élus suivants :

- Jean-Luc CHERVIN,
- Yves NICOLIN,
- Jean-Louis DESBENOIT

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- délivre un mandat spécial aux élus suivants :
 - Jean-Luc CHERVIN, du 30 Septembre au 2 Octobre 2019, à Nantes, afin de participer aux rencontres transports publics ;
 - Yves NICOLIN, le 13 Novembre 2019, à Paris, afin de participer à la rencontre ASO avec Christian PRUDHOMME, Directeur ASO ;
 - Jean-Louis DESBENOIT, le 9 décembre 2019, à Villeurbanne, pour la signature d'échanges de terrain entre EPORA et Roannais Agglomération ;
- accorde aux élus précités le remboursement de leurs frais forfaitairement, « dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat » ;
- dit que les remboursements de frais ne peuvent être établis que sur présentation d'un justificatif ;
- précise que l'achat des billets de transports, ainsi que la réservation hôtelière, pourront être assurés par les services de Roannais Agglomération, avant le départ, dans les limites budgétaires imparties.

2. STRATEGIES ET RESSOURCES FONCIERES

2.1. Commune de Mably – Zone d'activités la Demi-Lieue – Cession d'une parcelle de terrain à la société PILLET HITECH.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L.3211-14 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2019 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Développement économique » ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2016, relative à la clôture de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) à vocation économique du parc d'activités de la Demi-Lieue/La Vilette sur les communes de Mably et Riorges ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 mars 2018, relative aux délégations attribuées au bureau communautaire, et notamment le pouvoir de décider la vente des biens immobiliers d'un prix supérieur à 10 000 € ;

Vu la délibération du bureau communautaire du 6 janvier 2020 constatant la désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrée C n°3730 sise la Demi-Lieue à Mably et prononçant son déclassement

du domaine public intercommunal et son intégration au domaine privé intercommunal de Roannais Agglomération ;

Considérant que la Société PILLET HITECH dont le siège social est situé à Riorges 42153 – 805 rue Michel Rondet, spécialisée dans la maintenance informatique et l’affichage dynamique LED souhaite acquérir une parcelle de terrain de 1 500 m² environ à extraire de la parcelle cadastrée C n°3730 pour développer ses activités et implanter son siège social dans la zone d’activités de la Demi-Lieue ;

Considérant qu’un accord sur le prix de vente a été convenu à 40,00 € HT/m², soit un prix total HT de 60 000 € pour 1 500 m² ;

Considérant que le service Mission Domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques a été consulté et a remis son avis référencé 2019-4212V1689 en date du 18 décembre 2019 ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l’unanimité :

- approuve la cession d’une parcelle de terrain de 1 500 m² environ à extraire de la parcelle cadastrée C n°3730 sise la Demi-Lieue à Mably, à la société PILLET HITECH ou à toute personne morale qui se substituerait à elle ;
- dit que le prix de vente est fixé à 40.00 € HT /m², soit un prix total HT de 60 000 € pour 1 500 m² ;
- dit que cette cession a fait l’objet d’un avis du service Mission Domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques, référencé n° 2019-4212V1689 en date du 18 décembre 2019 ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer les actes à intervenir, notamment la promesse de vente et les actes notariés ;
- dit que la recette sera comptabilisée sur le budget général sur l’exercice concerné.

3. SPORT ET TOURISME

3.1. Athlètes de haut niveau (Inscrits sur listes ministérielles et CDOS) – Aides année sportive 2019/2020.

Vu l’arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Sport de haut niveau » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 20 juillet 2017 fixant les montants des aides aux athlètes de haut niveau, en fonction de leur liste d’appartenance ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au bureau pour octroyer des subventions ou des aides économiques, numéraires ou en nature, dont le montant cumulé maximal est inférieur à 30 000 € par an, avec ou sans convention d’objectifs, à l’exception des garanties d’emprunt ;

Considérant que les athlètes de haut niveau pouvant bénéficier d’une aide de Roannais Agglomération, doivent répondre aux critères cumulatifs suivants :

- inscrits sur les listes ministérielles « espoirs » et « Liste haut niveau » ou sur la liste du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS),
- licenciés au sein d’un club sportif de l’agglomération.

Considérant que ces athlètes de haut niveau contribuent au rayonnement et à l’image de Roannais Agglomération, par leur participation à des compétitions sportives nationales ;

Considérant que les athlètes suivants sont inscrits sur les listes 2019/2020 des sportifs de haut niveau ou des sportifs espoirs et collectifs nationaux ou des athlètes soutenus par le CDOS :

PRENOM ET NOM	CLUB SPORTIF
PRADEL Louis	Académie d'Escrime du Roannais
BERTHELOT Lili-Rose	ASR Natation
AUDRY Théo	Chorale Roanne Basket Association
BISSAY Cyprien	Chorale Roanne Basket Association
CHETAIL Hugo	Chorale Roanne Basket Association
DUNIS Jules	Chorale Roanne Basket Association
LAMBERT Yohan	Chorale Roanne Basket Association
VERGIAT Mattéo	Chorale Roanne Basket Association
NGAMDU NTUMBA Amanda	Club Athlétique du Roannais
ROCHE Adeline	Club Athlétique du Roannais
BOISSONNARD Fanny	Club Athlétique du Roannais
CHAZAL Emmanuelle	Club Athlétique du Roannais
RAIBAUD Jimmy	Club Routier des Quatre Chemins
RONDEAU Fabien	Club Routier des Quatre Chemins
BOURLON Axel	Handisport Roannais
VERGNAUD Loïc	Handisport Roannais
ZHENG Dorian	Loire Nord Tennis de Table
BERTHIER Clément	Loire Nord Tennis de Table
GAUZY Paul	Loire Nord Tennis de Table
FOREST Mathilde	Mâtel Sports Canoë Kayak
PETIBOUT Bertrand	Mâtel Sports Canoë Kayak
DUVERNAY Chloé	Mâtel Sports Canoë Kayak
HIRSCH Maïa	Roannais Basket Féminin
FERRIERE Zoé	Roannais Basket Féminin
GRETOUCE Lyséa	Roannais Basket Féminin
PAPIN Enola	Roannais Basket Féminin
THEVENET Lilou	Roannais Basket Féminin
BROCAIL Fanny	Union BMX Roannais
CHAVANON Arthur	Union BMX Roannais
JACQUET Mathis	Union BMX Roannais

Considérant que les montants des aides sont les suivants :

- 600 € pour un athlète inscrit sur la liste ministérielle « Liste haut niveau » ;
- 300 € pour un athlète inscrit sur la liste ministérielle « Espoirs » ou sur la liste du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS).

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- attribue des aides aux athlètes de haut niveau, au titre de l'année sportive 2019/2020, comme suit :

PRENOM ET NOM	CLUB SPORTIF	MONTANT DE L'AIDE
PRADEL Louis	Académie d'Escrime du Roannais	300 €
BERTHELOT Lili-Rose	ASR Natation	300 €
AUDRY Théo	Chorale Roanne Basket Association	300 €
BISSAY Cyprien	Chorale Roanne Basket Association	300 €
CHETAIL Hugo	Chorale Roanne Basket Association	300 €
DUNIS Jules	Chorale Roanne Basket Association	300 €
LAMBERT Yohan	Chorale Roanne Basket Association	300 €
VERGIAT Mattéo	Chorale Roanne Basket Association	300 €
NGAMDU NTUMBA Amanda	Club Athlétique du Roannais	600 €
ROCHE Adeline	Club Athlétique du Roannais	300 €
BOISSONNARD Fanny	Club Athlétique du Roannais	300 €
CHAZAL Emmanuelle	Club Athlétique du Roannais	300 €
RAIBAUD Jimmy	Club Routier des Quatre Chemins	600 €
RONDEAU Fabien	Club Routier des Quatre Chemins	600 €
BOURLON Axel	Handisport Roannais	600 €
VERGNAUD Loïc	Handisport Roannais	600 €
ZHENG Dorian	Loire Nord Tennis de Table	600 €
BERTHIER Clément	Loire Nord Tennis de Table	600 €
GAUZY Paul	Loire Nord Tennis de Table	300 €
FOREST Mathilde	Mâtel Sports Canoë Kayak	300 €
PETIBOUT Bertrand	Mâtel Sports Canoë Kayak	300 €
DUVERNAY Chloé	Mâtel Sports Canoë Kayak	300 €
HIRSCH Maïa	Roannais Basket Féminin	600 €
FERRIERE Zoé	Roannais Basket Féminin	300 €
GRETOUCE Lyséa	Roannais Basket Féminin	300 €
PAPIN Enola	Roannais Basket Féminin	300 €
THEVENET Lilou	Roannais Basket Féminin	300 €
BROCAIL Fanny	Union BMX Roannais	300 €
CHAVANON Arthur	Union BMX Roannais	300 €
JACQUET Mathis	Union BMX Roannais	300 €

- précise que ces aides seront versées aux clubs sportifs comme suit :

Club Sportif	Montant de l'aide (en €)
Académie d'Escrime du Roannais	300
ASR Natation	300
Chorale Roanne Basket Association	1 800
Club Athlétique du Roannais	1 500
Club Routier des Quatre Chemins	1 200
Handisport Roannais	1 200
Loire Nord Tennis de Table	1 500
Mâtel Sports Canoë Kayak	900
Roannais Basket Féminin	1 800
Union BMX Roannais	900

- précise que ces aides sont imputées sur le budget général, chapitre 65.

4. COHESION SOCIALE ET HABITAT

4.1. Structures d'accueil petite enfance et d'accueil de loisirs – Associations gestionnaires de structures d'accueil petite enfance et associations gestionnaires de structures d'accueil de loisirs enfance jeunesse – Au pays d'Arthur, ARVEL, Centre social Moulin à vent, centre social La Livatte – Association Familles Rurales Saint André d'Apchon, La Grange Aventure – Subventions au titre de 2020.

Vu la circulaire du 1^{er} Ministre du 29 septembre 2015 intitulée « Nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : déclinaison des engagements réciproques et soutien public aux associations » ;

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire » ;

Considérant que des structures d'accueil petite-enfance sont gérées par des associations, comme suit :

Association	Accueil petite enfance	localisation	Capacité d'accueil en places
Au pays d'Arthur	Jardin d'enfants	Mably	16
ARVEL	Halte-garderie Planète éveil	Roanne	12
Centre social Moulin à vent	Multi-accueil les Petits Meuniers	Roanne	18
Centre social La Livatte	Halte-garderie les Lutins	Roanne	10

Considérant que les structures de loisirs enfance jeunesse sont gérées par des associations, comme suit :

Association	Localisation
Familles Rurales de St André d'Apchon	St André d'Apchon
La Grange Aventure	Commelle Vernay

Considérant que les associations Au pays d'Arthur, ARVEL, Espace de vie sociale La Soupe au Caillou, Association Familles Rurales Saint André d'Apchon et La Grange Aventure sont des partenaires de Roannais Agglomération, et que ce partenariat est formalisé dans le cadre d'une convention qui est arrivée à échéance le 31 décembre 2019 ;

Considérant que les associations Centre social Moulin à vent et Centre social La Livatte sont des partenaires de Roannais Agglomération, et que ce partenariat est formalisé, dans le cadre d'une convention, jusqu'au 31 décembre 2020 ;

Considérant que, pour poursuivre leur activité, les associations précitées ont formulé une demande de subvention auprès de Roannais Agglomération ;

Considérant que le cadre légal impose une convention, lorsqu'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €, est attribuée à une association ;

Considérant que les associations gestionnaires des accueils petite enfance et des accueils de loisirs n'ont pas d'activité économique, entrant dans le cadre du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve les conventions d'objectifs pour les associations Au pays d'Arthur, ARVEL, Association Familles Rurales Saint André d'Apchon et La Grange Aventure et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à les signer ainsi que tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de celles-ci ;

- précise que ces conventions prendront effet dès leur signature et que leur terme est fixé au 31 décembre 2023 ;
- attribue, pour 2020, des subventions aux associations gestionnaires d'accueil petite enfance, comme suit :

Libellé	Subvention 2020
ASSOCIATION Au pays d'Arthur (jardin d'enfants)	13 986 €
ASSOCIATION ARVEL (halte-garderie Planète éveil)	24 464 €
Centre social Moulin à vent (Multi-accueil - les Petits Meuniers)	27 696 €
Centre social La Livatte (Halte-garderie Les Lutins)	23 053 €
TOTAL	89 199 €

- attribue, pour 2020, des subventions aux associations gestionnaires d'accueils de loisirs, comme suit :

Libellé	Subvention 2020
ASSOCIATION Familles Rurales de St André d'Apchon	16 565 €
ASSOCIATION La Grange Aventure	14 260 €
TOTAL	30 825 €

4.2. **Programmation 2020 Contrat de ville – Subventions.**

Vu l'article L5216-5 du Code général des collectivités territoriales, relatif à la compétence obligatoire « Politique de la ville » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2019 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence obligatoire « Politique de la ville » ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 mars 2018 donnant pouvoir au bureau communautaire pour octroyer des subventions ou des aides économiques, numéraires ou en nature, dont le montant cumulé maximal est inférieur à 30 000 € par an, avec ou sans convention d'objectifs, à l'exception des garanties d'emprunt ;

Considérant que Roannais Agglomération a signé un contrat de ville, le 6 juillet 2015, pour les quartiers prioritaires et de veille ;

Considérant qu'un comité de pilotage s'est réuni le 10 décembre 2019, pour la validation de la programmation 2020, en présence notamment de Monsieur le Sous-préfet de Roanne, de Monsieur le Vice-président de Roannais Agglomération délégué de la politique de la ville, de Mme la Conseillère régionale et des représentants de la CAF de la Loire ;

Considérant que parmi les actions figurant dans cette programmation, Roannais Agglomération pourrait participer au financement de 32 d'entre elles, pour un montant total de 60 000 € ;

Considérant que Roannais Agglomération se réserve le droit, au cas où une ou plusieurs actions de la programmation 2020 ne pourrait être mise en œuvre pour quelque raison que ce soit par le porteur de projet, de réclamer ladite subvention au travers d'un ordre de reversement ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la participation de Roannais Agglomération aux actions inscrites dans la

programmation 2020 de la politique de la ville à hauteur de 60 000 € correspondant au budget voté par le Conseil communautaire le 17 décembre 2019 ;

- fixe l'octroi des subventions attribuées dans ce cadre, comme suit :

Orientations	Porteurs de Projets	Intitulé de l'action	Subvention Roannais Agglomération
Cohésion Sociale (éducation –santé – lien social –prévention de la délinquance – culture-sport)	CS Condorcet	Accompagnement les jeunes du Parc vers la réussite éducative en favorisant leur autonomie, l'entraide et l'apprentissage	2 000 €
	CS Condorcet	Accompagner les enfants dans des compétences utiles à la scolarité	2 500 €
	CS Moulin à Vent	Détourner pour réussir	1 000 €
	CS Bourgogne	Langue au chat	1 000 €
	AFAF	FLE et création participative autour de l'écriture d'un livre	1 500 €
	AFAF	Accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté	1 000 €
	CS Condorcet	Anim'quartier	1 000 €
	CS Condorcet	Café Citoyen	2 250 €
	Asso Mahoraise	les journées de la culture mahoraise	1 000 €
	VC Roannais	Déployer le savoir à vélo	2 700 €
	VC Roannais	Donner une 2nde vie aux vélos inutilisés	2 500 €
	Rep Roanne	Poste adulte relais Collège Albert Thomas	200 €
	SOHDEV	La santé orale pour tous	3 250 €
	ANEF	Adol'écrans	1 000 €
	REP Mably	Classe corps et voix	2 500 €
	CS Condorcet	Les enfants et adolescents du quartier du Parc s'investissent dans le monde de la danse et du chant avec le Conservatoire	1 500 €
	CS Bourgogne	Distributeur d'imaginaire	1 800 €
	CS Bourgogne	Festival Popul'air	5 000 €
CS Moulin à Vent	1 art vivant pour 1 art de vivre ensemble	1 500 €	

	AFAF	Soutien à la fonction parentale	1 000 €
	CS Moulin à vent	Loisirs enfants /parents	1 500 €
	CS Moulin à vent	Projet sensibilisation à l'épuisement parental	1 500 €
	RBF	Partenariat avec les CS de l'agglo pour la promotion du basket	2 500 €
	Escrime 42	Escrime pour un acte citoyen 2	2 000 €
	AS Parc Basket	Développement du basket féminin dans le quartier du parc	2 000 €
Développement de l'activité économique et de l'emploi	CPME 42	Favoriser l'accès des jeunes au monde de l'entreprise	6 000 €
	CS Moulin à vent	En route vers l'emploi	1 000 €
	CMA	Bravo les Artisans	1 800 €
	CMA	Artisanat fait son cinéma	2 000 €
Valeurs de la République et Citoyenneté	LE 42	Les veilleurs de l'info	1 000 €
	LE 42	Vivre ensemble dans la diversité	1 000 €
	LE 42	La sexualité des adolescents	1 500 €
TOTAL			60 000 €

La séance est levée à 18 h 45.